

La géographie des zones franches

Paul Méjean

Citer ce document / Cite this document :

Méjean Paul. La géographie des zones franches. In: Les Études rhodaniennes, vol. 6, n°1, 1930. pp. 1-21;

doi : 10.3406/geoca.1930.6290

http://www.persee.fr/doc/geoca_1164-6268_1930_num_6_1_6290

Document généré le 26/01/2017

LA GÉOGRAPHIE DES ZONES FRANCHES

PAR PAUL MÉJEAN

L'étude des zones franches que nous donnons ci-dessous est purement géographique. On s'y est borné (sans entrer dans les détails des traités ni dans la distinction d'origine entre les différentes zones ¹⁾ à analyser les conséquences économiques résultant pour le pays de Gex, le nord de Savoie et la France, de la création puis de la suppression des zones franches.

« *Le relief est le grand, le principal coupable dans la question des zones franches* », écrivais-je il y a quelques mois². Il suffit de se pencher sur les cartes de la Haute-Savoie et de l'Ain pour s'en rendre compte. En Haute-Savoie toutes les vallées du Châblais et du Faucigny (Dranse, Arve, Menoge, Giffre, Borne) convergent vers la Suisse et Genève comme le Drac, la Romanche et l'Isère convergent vers Grenoble, et un demi-cercle de montagnes élevées sépare le Nord de la Savoie de l'Italie et de la France. Au Nord, ce sont la Dent d'Oche (2.225 m.) et le Massif de Tanneverge (2932 m.); à l'Est, le Buet (3039 m.), les Aiguilles Rouges (3166 m.), le Mont Blanc (4.810 m.). Au Sud, le Genevois et le Salève (1.380 m.). Le passage est ouvert seulement vers la Suisse, et le seuil le plus bas qui permette le passage de la vallée de l'Arve vers Annecy atteint presque 1.000 mètres à Evires sur le plateau molassique des Bornes entre le Genevois et le Salève. Ainsi, première constatation, le

1. C'est ainsi que nous ne parlerons pas de la zone de la Valserine située entre cette rivière et la crête du Jura. Cette zone, outre qu'elle est d'une étendue restreinte, ne fut créée qu'en 1897 pour raisons de commodités de surveillance.

2. *Vie alpine* du 5 février 1928.

véritable marché du nord de la Savoie *n'est pas Annecy, c'est Genève*. Cela explique l'intensité des rapports commerciaux, durant des siècles, entre Genève et le Faucigny. Tous les traités signés entre Genève et les possesseurs de la Savoie tiennent compte de cette situation particulière, et l'un d'eux stipule même (traité de Thonon en 1569) que « le commerce et les communications entre les sujets des deux parties seront à *perpétuité* libres ».

Le pays de Gex était dans une situation à peu près identique à celle du nord de la Savoie. Il s'étend en effet sur les pentes est du Jura, pentes mamelonnées où les coteaux, couverts de pâturages et de prairies, alternent avec des champs de céréales et des jardins. L'ensemble se raccorde insensiblement avec la plaine suisse vers laquelle coulent toutes les rivières, la Versoix, le London et son affluent le Lion, grossi du Journan, qui arrose Gex. Le London (ou Allondon) se jette dans le Rhône, la Versoix dans le Léman.

Par contre, à l'Ouest, le Jura apparaît comme une muraille abrupte qui domine tout le pays de Gex. Les sommets ont à peu près tous la même altitude. Ce sont, du Nord au Sud : le Montoisey (1.671 m.) ; le Crêt de la Neige (1.723 m.), plus haut sommet de la chaîne ; le Reculet (1.720 m.) ; la Roche (1.648 m.) ; le Crêt de la Goutte (1.624 m.) et, enfin, immédiatement au-dessus de la Cluse du Rhône, le belvédère du Grand Crêt d'Eau (1.608 m.). Le Jura est ici un rempart, « une véritable muraille de Chine jetée par la nature » dit Paul Joanne, entre le pays de Gex et la France. La muraille n'est escaladée que par une route, au col de la Faucille (1.323 m.), c'est la route de Paris à Genève, tout au nord du pays de Gex, Il y a bien d'autres cols, évidemment, mais inutilisables pour des transports ; les deux principaux, les cols de Crosset et de Grabet sont simplement accessibles aux piétons et aux mulets.

Tout le pays de Gex est donc « tourné vers la Suisse », et Genève est encore ici le marché naturel, « l'emporium ». Et toujours les relations économiques entre Suisse et pays de Gex furent suivies malgré le hasard des traités.

Les Genevois attachaient évidemment une grande importance à la possession du pays de Gex et, aux Congrès de 1814-1815, un envoyé genevois réclama cette partie du département de l'Ain dont la « possession assurerait, disait-il, nos subsistances quelles que soient les chances de l'avenir ». Le traité du 20 novembre 1815 ne

donna qu'une demie satisfaction à Genève et le pays de Gex fut mis hors douanes françaises. La « zone » du pays de Gex était créée, et le traité renforçait, au lieu de les affaiblir, les liens commerciaux avec la Suisse.

L'établissement en Savoie des « zones franches », en 1860, eut le même résultat. Il rendait libres les communications du Faucigny et du Châblais avec Genève, entravait au contraire les rapports avec la France de l'intérieur. La zone savoyarde devenait, comme la zone de l'Ain, un véritable territoire étranger et les populations n'avaient plus avec leur chef-lieu de département, Annecy, que des rapports purement administratifs.

Ainsi Genève était, au XIX^e siècle, non seulement « la capitale orographique » (Ferrero), mais la capitale économique du Pays de Gex et de la Savoie du Nord.

Ceci dit, il était facile de comprendre quelles étaient les influences géographiques des zones franches quand elles existaient et les modifications géographiques déterminées par leur suppression.

Logiquement les rapports commerciaux entre les deux régions (zones, Suisse) auraient dû être réciproques, et puisque les produits suisses pénétraient librement dans les « zones », les produits zoniens auraient dû pénétrer aussi librement sur le territoire de la Confédération. Pratiquement, la Suisse créa des douanes à ses frontières. Ainsi, en 1849, la Confédération, supprimant les péages intérieurs qui entravaient les relations commerciales de canton à canton, décida la création d'une douane à la frontière helvétique le 27 août 1851, et le pays de Gex fut écrasé entre deux lignes douanières. En 1892-1893, nouvelle violation des traités. La convention commerciale franco-suisse expirait. La France voulait un tarif protecteur. La guerre douanière était déclarée et la Suisse l'étendait aux zones, ce qui était contraire aux traités. En fait on peut dire que la Suisse n'admettait en franchise que les produits zoniens dont elle avait besoin, elle taxait au contraire ceux dont elle ne voulait pas. Ainsi, le Faucigny, le Chablais, le pays de Gex, fournissaient Genève en légumes, blé, vins, fruits, œufs, volailles, bois que le territoire genevois ne produisait pas en quantité suffisante, mais d'autres produits, les fromages, par exemple, que la Suisse fournissait en abondance, étaient taxés fortement.

Il en résultait pour l'agriculture zonienne une situation assez

particulière, privilégiée cependant. Le paysan zonien devait produire tout ce que pouvait acheter Genève et cela seulement, mais alors il était toujours sûr d'écouler ses produits: légumes, vin, blé surtout. Depuis des siècles, le Faucigny et le pays de Gex étaient les greniers de Genève (encore que le rendement y fut assez faible); les marchands suisses venaient au marché de la Roche-sur-Foron faire leurs achats en céréales, et l'étude des documents d'archives montre que l'une des principales ressources des habitants au XVIII^e siècle était « le prix des bleds qu'ils voiturèrent à Genève »¹. Le cultivateur savoyard et gessien, après 1860, a continué les pratiques de ses pères et la demande du marché genevois explique, autant que la difficulté des communications, la persistance de la polyculture dans le Faucigny, par exemple, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Dans ce pays de l'eau, de l'humidité, destiné avant tout aux pâturages, on cultivait des céréales; et le bétail, qui devait faire au XX^e siècle la fortune du pays, était relégué dans les herbages et les prés-marais de médiocre qualité.

Ainsi, en 1873, quatre communes de la basse vallée de l'Arve, Armancy, Arenthon, Saint-Maurice, Vougy, avaient encore respectivement 44 %, 35 %, 38 %, 40 % de leur territoire réservé aux céréales. La demande du marché genevois explique aussi la persistance de la viticulture, cependant peu adaptée aux conditions climatiques. A la fin du XIX^e siècle (en 1873), certaines communes de la plaine ou de « l'envers » dans la vallée de l'Arve possèdent des vignes. Amancy (2 hectares), Arenthon (2 hectares), Passeirier (5 hectares)². Cependant, le rendement y était faible et même la maturation incertaine (Amancy, 13 hectolitres par hectare, et trois années sur quatre le vin est « vert »).

Mais beaucoup plus que l'agriculture, le commerce et l'industrie souffraient de l'existence des zones franches qui les mettait en état d'infériorité vis à vis du commerce et de l'industrie suisse. Genève était ce qu'on appelle un port franc, lequel bénéficiait des tarifs internationaux, où les arrivages étaient exempts de droits de douane. Ainsi la plupart des produits étrangers pénétraient en Suisse, puis dans les zones, par l'intermédiaire des commerçants

1. Rapport de l'Intendant du Faucigny, 1759. Arch. Haute-Savoie, IV C. 35, cité par Paul Méjean, *le Bassin de Bonneville*, Grenoble, 1928.

2. Statistique agricole du canton de la Roche-sur-Foron pour 1873.

genevois. Ces commerçants étaient souvent des « grossistes » qui revendaient aux détaillants zoniens, mais ils étaient quelquefois

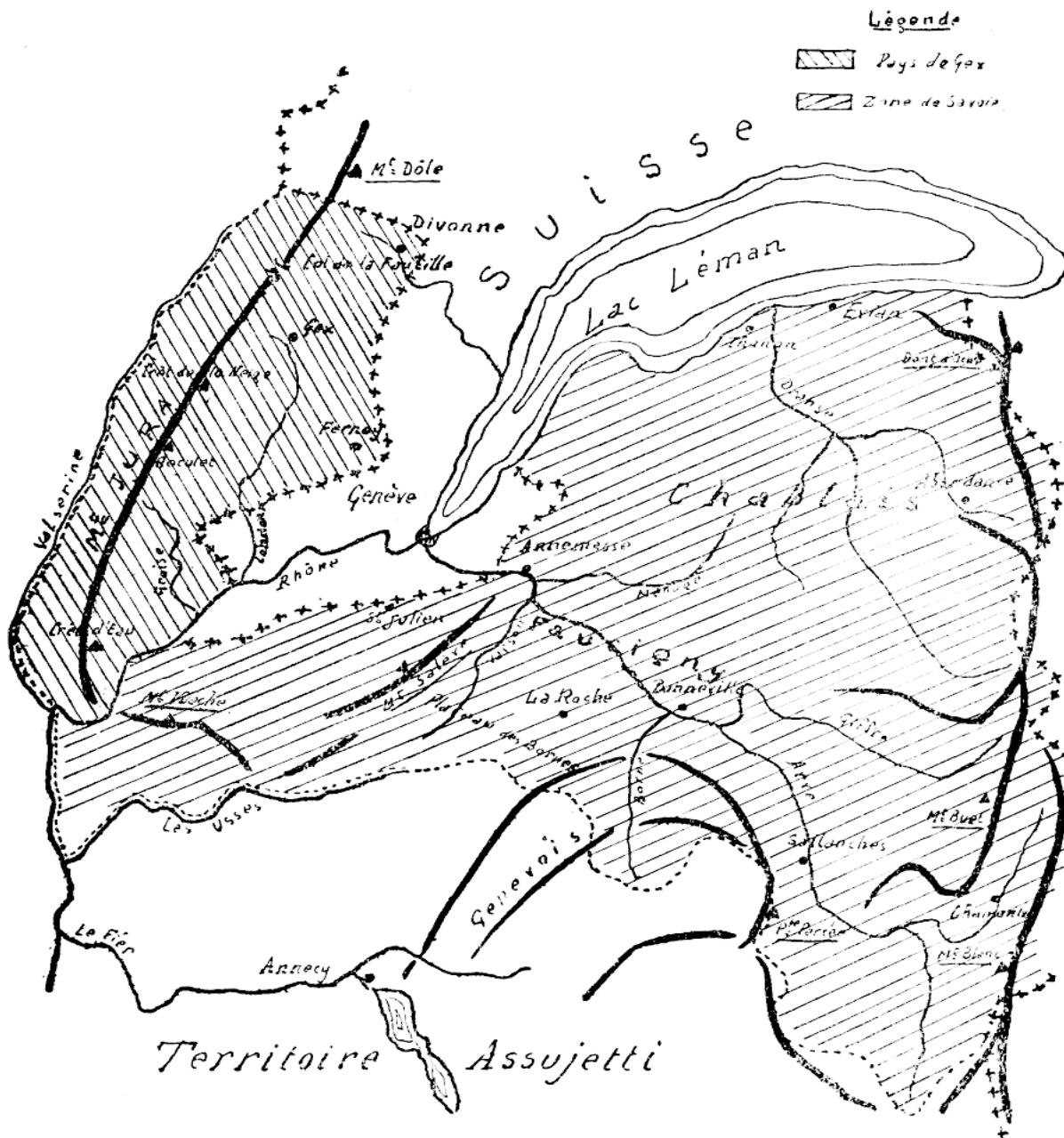


FIG. 1. — Carte des zones franches.

détaillants eux-mêmes et venaient vendre leurs marchandises dans la zone. En ce cas, ne payant pas de patente, ils concurrençaient facilement le petit commerce zonien.

Le commerce des zones franches était donc, presque entièrement, entre les mains des Genevois. Un bel exemple donné par M. Ferrero¹ montre clairement l'emprise suisse. En 1912, les Sociétés Coopératives de la zone savoyarde « voulurent s'organiser en Fédération »; tout naturellement, elles demandèrent leur affiliation à l'Union des Coopératives... suisses. Ce simple fait se passe de commentaires.

Reconnaissons cependant que si les commerçants étaient ainsi sacrifiés, les consommateurs étaient au contraire satisfaits. Ils payaient le sucre, le café, le thé, la vanille, le chocolat, le cacao, le pétrole, l'essence, un prix bien inférieur aux prix pratiqués en France (Mais ils en consommaient beaucoup plus ! !). D'autre part, pour permettre à certains produits français de l'intérieur (territoire assujéti) de concurrencer dans la zone les produits étrangers, il avait fallu dégrever le tabac, les allumettes, les cartes à jouer, la poudre, le sel, des droits de douane et des taxes de contributions indirectes. Tout cela en faveur des consommateurs.

Avec la France de l'intérieur, le commerce était très faible et cela se conçoit facilement. Les produits français pénétrant dans les zones devaient acquitter un « droit de statistique »; les produits zoniens à destination de la France devaient être obligatoirement accompagnés d'un certificat d'origine. C'était le cas pour le beurre, fromage, fruits, légumes, volailles, etc. Quelquefois d'ailleurs, il fallait, en plus du certificat d'origine, un permis d'importation délivré par le contrôle des douanes, à la suite d'une déclaration. Ces paperasses constituaient un gros obstacle aux relations franco-zoniennes. Et cela n'empêchait pas les fraudes ! Elles s'exerçaient surtout sur le bétail, et sur les blés et farines. Ainsi sous le couvert de l'« admission temporaire », les minotiers français, voisins des zones, recevaient des blés étrangers sans payer de droits. Ils réduisaient le blé en farine et l'expédiaient aux minotiers zoniens, mais une fois dans la zone, au lieu d'être consommée, cette farine était réexpédiée en France, sous le nom de farine de blé zoniens, et ce petit commerce rapportait environ 5.000 francs de bénéfice par 100 tonnes de blé à ceux qui le pratiquaient. Cela se

1. M. FERRERO, *les Zones franches*. Laval, 1918. Voir aussi, Ch. BIERMANN, *the Franco-Swiss free zones*, *Geographical Review* (New-York), XIII, 1923, p. 368-376, 1 carte, 5 phot.

fit bientôt sur une grande échelle, et deux chiffres (cités par M. Ferrero) montrent nettement la progression. En 1894 on exporte en zone 22.600 quintaux de farine et, en 1899, 211.241 quintaux.

Quant à l'industrie, elle était entièrement sacrifiée. En effet, Genève ne pouvait permettre la création ou le développement des usines dans la zone, sans nuire à l'industrie suisse. Elle avait donc élevé une barrière douanière contre les produits industriels zoniens, et c'était suffisant. Ceux-ci ne pouvaient même que difficilement être vendus en zone où abondaient les produits suisses ou allemands introduits en franchise. Quant à l'exportation en France elle était limitée, et seuls les produits des maisons installées en zone avant 1860 étaient exempts de droits de douane.

Plus tard, cependant, on étendit l'immunité douanière aux produits des usines construites avant le 1^{er} janvier 1893. Ce n'était pas encore suffisant et les industriels zoniens étaient en butte aux vexations de l'administration des douanes qui interprétait souvent d'une façon étroite les règlements en vigueur. Ainsi une usine de Cluses avait droit à l'immunité douanière pour ses articles d'horlogerie. Elle voulut un jour exporter en franchise des mouvements de pendule avec dispositif électrique. La douane refusa l'immunité sous prétexte qu'il ne s'agissait plus d' « horlogerie », mais, d'« horlogerie électrique », et la maison, après maintes réclamations, dut abandonner sa fabrication. Mieux encore. Une usine de Scionzier, à proximité de Cluses, installée avant l'annexion, crée un mouvement d'horlogerie bon marché (genre coucou) qui aurait pu avoir un gros écoulement en France ; mais l'usine a le tort de fabriquer ce modèle dans une annexe construite à quelques centaines de mètres de l'usine principale. La douane refuse obstinément l'immunité pour ces mouvements, sous prétexte qu'ils sortent d'une « nouvelle usine ».

Les mêmes formalités fastidieuses étaient appliquées à la fabrication et à l'exportation des fromages (façon gruyère) considérés comme produits industriels. « Les propriétaires de chalets et fruitières fabricants de fromages à pâte dure devaient déclarer annuellement le nombre de vaches et de chèvres dont le lait était employé à la fabrication ainsi que la durée et le produit présumé de l'exploitation. Ils devaient inscrire en outre, au fur et à mesure de la production, et par ordre de numéros, sur un registre coté et pa-

raphé, chaque pièce de fromage, son poids et, pour les fruitières, s'il y avait lieu, le nom de la personne à qui la pièce était destinée : chaque fromage portait un numéro correspondant à celui du registre. Les déclarations d'expédition pour l'intérieur, visées par le maire, mentionnaient le nombre de pièces de fromages, leurs numéros et leur poids »¹.

Ces exemples suffirent à montrer combien était misérable et précaire l'état de l'industrie dans les zones franches. Un article paru dans le *Messenger agricole* du 8 septembre 1917 résume cette situation lamentable en disant :

« On ne peut rien prévoir, rien réaliser, rien bâtir sur ce terrain mouvant de la zone franche ». Aussi, alors que la plupart des vallées alpines, situées en territoire assujetti, voyaient leurs industries prospérer grâce à l'utilisation de la houille blanche, le Faucigny, le Chablais, le pays de Gex, végétaient. Le retard était immense, difficile à rattraper et même en janvier 1922 les bassins des Dranses, de l'Arve et du Fier (celui-ci hors de la zone) accusaient seulement une puissance totale de 70.810 kilowatts (en service, en construction, et en instance de cession) contre 78.900 pour la seule vallée de la Maurienne située en territoire assujetti »².

Bien plus, la plus grande partie de la force produite n'était pas utilisée sur place, puisqu'on ne pouvait créer d'industrie. Alors que l'ensemble du territoire zonien produisait 95.000 CV en 1920-1921, plus de la moitié de cette force (56.000 CV) s'évadait « par delà le cordon de douanes hérissé de tarifs, en territoire totalement soumis aux règlements fiscaux français »³.

Ainsi non seulement on n'avait équipé qu'une faible partie des forces disponibles, mais encore la fraction produite était supérieure aux besoins industriels locaux.

Autant que le commerce et l'industrie, le tourisme était sacrifié dans les zones, et cela encore du fait des formalités douanières à la frontière française. Les visiteurs et les touristes n'étaient pas prévenus de ces formalités, et un automobiliste qui avait oublié

1. FERRERO, ouvr. cité (p. 101).

2. F. GEX, *la Haute-Savoie aujourd'hui et il y a cent ans*, Chambéry, 1924.

3. Raoul BLANCHARD, *la Région des Alpes Françaises, étude économique*, XII^e groupement économique régional de Chambres de Commerce, Grenoble, 1922.

de présenter sa voiture auparavant à un bureau de douane, afin d'avoir un titre de mouvement, se voyait, un dimanche, refuser le passage par les douaniers de service devant le bureau fermé du receveur. Le voyageur qui avait fait enregistrer une bicyclette sans la plomber avait la surprise d'arriver à Bonneville sans son véhicule, retenu à la douane, et le même fait se produisait au retour. Et il fallait, dans les deux sens, subir une visite à la frontière française. On comprend la répugnance du touriste à visiter une région dont les beautés étaient si bien défendues.

La conséquence de tout cela, c'est que les zones franches étaient pauvres¹, et que les habitants émigraient. J'entends bien que l'institution des zones franches n'était pas la seule, ni même la principale cause de l'émigration. Celle-ci sévissait depuis des siècles en Savoie et dans le Haut Pays de Gex. Mais il faut bien dire que seul le développement de l'industrie et du tourisme aurait pu ralentir ou arrêter le mouvement en procurant un travail lucratif à tous les habitants. La culture, étant donné les conditions climatiques assez rudes qui sévissent sur la Savoie et sur une partie du pays de Gex, ne pouvait assurer la subsistance de toute la population. Celle-ci émigre donc vers des régions plus hospitalières. Le pays de Gex qui comptait 22.835 habitants en 1815 n'en compte plus que 20.359 en 1891. Pour la zone savoyarde la diminution est encore plus forte, particulièrement dans les cantons montagneux. Et même dans les cantons de la plaine, des vallées, il y a eu un déchet sérieux depuis 1860. Le canton de La Roche, par exemple, possédait 9.088 habitants en 1876 et 8.305 en 1921. Le canton de Reignier comptait 9.507 habitants en 1861 et 7.274 seulement en 1921.

L'activité purement agricole des zones ne permettait pas davantage la création de villes importantes et, au début du *xx*^e siècle, les centres du nord de la Savoie étaient de simples bourgs, des lieux de marchés. En 1911 aucun n'atteignait 8.000 habitants. Thonon-

1. *Le Petit Gessien* du 11 mai 1916 signale un vœu émis au Conseil d'arrondissement de Gex pour demander la révision des traités de commerce et l'application du « régime normal » à l'arrondissement de Gex. Ce vœu mentionne : « que le pays s'appauvrit » et que « si la population gessienne paraît retirer quelques avantages (de certains produits importés sans droits), il faut reconnaître que ces produits sont généralement de qualité inférieure et presque tous d'origine allemande ».

les-Bains, Annemasse, La Roche-sur-Foron possédaient respectivement 7.232, 3.203 et 3.334 habitants. Les deux sous-préfectures des zones franches, Gex et Bonneville, étaient de modestes bourgades auxquelles les services administratifs donnaient seuls un semblant d'activité. Gex comptait 2.175 habitants et Bonneville 2.155.

Concluons. Le nord de la Savoie, le pays de Gex et Genève ont toujours eu des intérêts communs, déterminés par leur situation géographique. Les traités de 1815 et de 1860 ont fortifié encore ces intérêts, faisant de Genève la capitale économique de deux régions françaises. Cette situation favorise la Suisse qui trouve dans les zones franches des débouchés pour son commerce et son industrie au détriment de l'économie zoniennne. Enfin le trésor français lui-même subit de ce fait une perte assez considérable, puisque les produits étrangers pénètrent sans acquitter de droits en territoire zonien (On évalue à 4 millions, en 1902, ce manque à gagner)¹.

En somme, l'institution des zones franches était une mauvaise affaire, et pour les zones elles-mêmes, et pour la France.

« Les zones ! c'était une véritable colonie suisse en territoire français » disait, il y a quelques mois, un conseiller général de la Haute-Savoie.

APRÈS LA SUPPRESSION DES ZONES FRANCHES

Aujourd'hui, le cordon douanier a été reporté à la frontière et on peut considérer que la suppression des zones franches est un fait accompli. Une barrière a été dressée entre le nord de la Savoie et la Suisse, entre le Pays de Gex et la Suisse. Par contre, les rapports commerciaux sont devenus libres avec la France. Disons tout de suite que le moment était particulièrement bien choisi pour intensifier les relations franco-zoniennes et que la montée des changes étrangers prohibait tout achat zonien à Genève.

Ceci posé, voyons quelles sont les conséquences économiques de la suppression des zones franches. Elles sont assez complexes, d'autant plus qu'il s'agit d'un fait assez récent et que la période d'adaptation n'est pas terminée.

1. M. DUPARC, *Quelques renseignements et réflexions à propos de la zone franche*, Annecy, 1902, p. 25.

L'agriculture n'a pas beaucoup souffert de la suppression ; elle était, d'ailleurs, en pleine transformation à la fin du XIX^e siècle¹. Les céréales ont cédé, peu à peu, la place aux prairies artificielles. Et même les communes de la basse vallée de l'Arve qui produisaient encore du blé ont restreint la surface des emblavures et, en 1926, les quatre communes d'Arenthon, Amancy, Vougy et Saint-Maurice qui avaient, en 1873, presque la moitié de leur superficie en céréales, n'ont plus que 20 %, 31 %, 21 %, 12 %, de leur territoire en blé et avoine.

Aujourd'hui, beaucoup plus qu'autrefois, les zones gessiennes et savoyardes sont surtout des pays de prairies, des pays d'élevage, des pays de fruitières. C'est l'élevage qui est la principale source de richesse des paysans, ; puis viennent les céréales, les fruits, les légumes, les vins (Aïse et pays de Gex), les volailles, les œufs.

Cependant il faut trouver des débouchés pour écouler tous ces produits et c'est là que commence la difficulté. Le 10 novembre 1923, au moment où fut mise en application la loi du 17 février supprimant la zone franche, les exportations en Suisse furent soumises au droit commun, avec quelques tolérances variant tous les jours suivant les ordres de la Direction des douanes. C'est ainsi que la frontière est tantôt ouverte, tantôt fermée pour les produits agricoles de la zone destinée à l'alimentation de Genève. De plus, la franchise est accordée à certaines conditions : les œufs, volailles, beurre, fruits, légumes, etc., doivent, par exemple, être achetés dans un rayon de 10 kilomètres de Genève. D'où réapparition du certificat d'origine délivré par les maires.

Cette situation est assez vexante pour les populations agricoles de la frontière et particulièrement pour les agriculteurs du pays de Gex. Des villages comme Challex, situés à quelques centaines de mètres de la Suisse, ne pensent guère vendre leurs produits en France et regrettent le temps « où ils franchissaient librement la frontière » ; leurs habitants « ne sont pas du tout satisfaits de la suppression des zones »².

Cependant, cette opinion n'est pas générale, tout au moins dans

1. Cette transformation a été signalée par M. CHOLLEY, *les Préalpes de Savoie*, Thèse, Paris, Colin, 1926. Voir dans cet ouvrage les p. 677-695.

2. Lettre de M. le maire de Challex.

l'ancienne zone savoyarde, car les relations avec la France se sont intensifiées. En France, l'agriculture de l'ancienne zone vend ses « fruits » (pommes), son cidre, son beurre, son bétail quelquefois. Aujourd'hui, des commerçants d'Annecy viennent en camionnette dans la vallée de l'Arve et comportent beurre, « tomes » et « reblochons » qu'ils prennent directement à la ferme. Des négociants grenoblois ou lyonnais chargent à la Roche ou à Bonneville des wagons complets de pommes.

Ainsi les avis sont partagés parmi les agriculteurs quant aux avantages procurés par le report du cordon douanier à la frontière politique.

Dans la corporation des commerçants, certains « grossistes » ne sont pas satisfaits non plus. En effet, et il fallait s'y attendre, dès la suppression du cordon douanier entre zone et France, une nuée de commis-voyageurs de l'intérieur s'est abattue sur le pays, traitant directement les affaires avec les détaillants et quelquefois avec les consommateurs. D'autre part, les maisons de commerce suisses n'ont pas abandonné sans résistance leurs anciens clients savoyards. Certaines d'entre elles, pour conserver leur clientèle française, ont installé en Faucigny ou en Chablais des annexes et des succursales (à Thonon et Annemasse en particulier) travaillant des matières premières achetées en France. Bien plus, les grossistes suisses peuvent toujours, paraît-il, écouler dans l'ancienne zone une certaine quantité de leurs produits sans payer ni patentes, ni chiffre d'affaire, ni impôt commercial. Enfin, les prix ont monté sérieusement dans la zone et les consommateurs zoniens sont aujourd'hui sur le même pied que les consommateurs du reste de la France, leur capacité d'achat a diminué forcément. Cela, tous les commerçants le confirment : « Ainsi, disent-ils, avant la suppression de la zone, on consommait beaucoup de chocolat fin (chocolat au lait, à la noisette, etc.), dont le prix était inférieur au prix du chocolat commun en France. Maintenant nous vendons surtout des chocolats et des cacaos ordinaires et en quantité moindre ». Mais cela, au fond, n'est pas un phénomène particulier aux anciennes zones françaises !

Il y a cependant beaucoup de négociants qui sont satisfaits de l'établissement des relations commerciales avec la France ; ce sont, entre autres, les marchands de fromages, les « affineurs qui cen-

tralisent la production fromagère de la région. Ils ont trouvé des débouchés importants dans le Sud-Est et Sud-Ouest de la France, en Espagne, en Afrique du Nord, en Belgique, en Rhénanie. Le désir de satisfaire les clients lointains et particulièrement les coloniaux, les a conduits à la création d'un nouveau produit insensible à la chaleur, la « crème de gruyère », laquelle est pasteurisée et mise en boîte. Si on veut bien se souvenir que le fromage est actuellement la principale production des pays de Gex et du nord de la Savoie, on comprendra facilement que le succès de cette branche du commerce zonien ait une répercussion heureuse sur la vie agricole dans la région ¹.

Mais c'est l'industrie qui a bénéficié le plus amplement de la nouvelle situation, encore que les fluctuations du change aient très souvent ajourné certaines installations. Dès 1923-1924 de nouvelles usines s'élèvent dans la zone, à Cluses, Marignier, La Roche, Reignier, Annemasse, Thonon, etc.

On traite le bois dans des scieries, des ébénisteries (Annemasse, La Roche, etc.), des fabriques de jouets (Divonne), des papeteries (Thonon), qui expédient leurs produits jusque dans la région parisienne. La petite mécanique se développe ; elle n'est plus, comme l'horlogerie ancienne, cantonnée exclusivement aux environs de Cluses, Marnaz et Scionzier, mais se répand dans la basse vallée de l'Arve. On adjoint le décolletage à l'horlogerie proprement dite. Dès 1924 on trouve de petites usines équipées d'une façon très moderne à La Roche, Marignier, Reignier, Arenthon, Thonon, Annemasse. Cette dernière ville, en 1925, occupe 300 ouvriers au décolletage, produisant 4.000 tonnes de pièces ouvragées. On retrouve la petite métallurgie à Gex (fabrication de lames pour rasoir de sûreté et de petites limes). Dans le pays de Gex encore, à Pougny, a été créée une petite usine de produits chimiques, spécialisée dans la fabrication des parfums. D'autres industries se développent un peu partout (chocolaterie, brasserie, tricotage) et particulièrement des tailleries de pierres précieuses (à La Roche, Reignier, Annemasse, Gex). *Les Alpes Economiques*, de mars 1927,

1. Les caves d'affinage sont des caves chauffées où l'on entrepose les gruyères blancs, pendant quelques semaines, pour permettre leur maturation. Ces caves contiennent généralement plusieurs centaines de meules de gruyère. L'affineur est donc un marchand en gros.

signalent l'installation à Marignier d'une taillerie et d'un atelier fabriquant des parures (épingles, boucles d'oreilles, etc.) par assemblage de métal: or et argent avec des pierres précieuses et des perles. Ferney, tout près de la frontière suisse, produit des objets en galalithe.

Enfin, par suite du développement pris par les scieries depuis 1920, le tonnage des bois en grume diminue rapidement au profit des expéditions en planches, lames de parquets, voliges, lattis¹.

Ainsi l'activité industrielle est indéniable, mais ce n'est là que la petite industrie et il semble bien qu'aucune des branches actuelles ne puisse donner vraiment naissance à la grande industrie. Celle-ci est obligatoirement liée, dans cette région, à la force motrice. Or l'équipement n'est pas encore assez poussé. Les plus puissantes chutes équipées sont à Chedde (4.900 kw), au Fayet (4.800 kw), à Saint-Geoires (4.800 kw). Là, il y a évidemment des usines; Chedde occupe environ 250 ouvriers à l'aluminium et aux produits chloratés et Saint-Geoires à peu près 200 aux ferro-alliages, mais c'est encore l'exception. Si la suppression de la zone a donc été très favorable au développement de l'industrie, ce développement lui-même ne saurait être complet que par une utilisation plus poussée des ressources en houille blanche.

Autant que l'industrie, le tourisme a pu profiter de la suppression des barrières douanières entre la France et l'ancienne zone. L'afflux actuel des touristes dans la vallée de l'Arve, dans le Chablais, dans le pays de Gex est une grosse source de revenus pour les habitants. Sans parler de la région chamoniarde qui jouit d'une situation un peu particulière, beaucoup de petites villes ou de villages se sont transformés en centres de villégiature. Dans les vallées de la Dranse, de la Menoge et de l'Arve on peut trouver, de juin à septembre, des pensions accueillantes et propres à des prix modiques. Et comme l'auberge, unique quelquefois, du village n'est pas assez vaste pour recevoir ces visiteurs, les hôteliers ont créé des annexes dans des maisons particulières d'où bénéfice direct pour les habitants.

1. En 1925, la seule gare de Cluses a expédié 1.500 tonnes de bois de papeterie et 5.000 tonnes de planches (Renseignements fournis par M. le chef de gare de Cluses).

Les statistiques dressées par les gares enregistrent d'une façon bien nette cet accroissement.

A ne prendre que la station de Gex on a compté, en 1920, 20.000 arrivées et 11.300 départs; en 1927 les chiffres sont de 27.100 et 16.800¹.

Ce développement industriel et touristique se traduit par une influence sur le peuplement; on constate, en effet, une diminution ou même l'arrêt de l'émigration dans certaines parties des anciennes zones.

Ainsi, dans certains cantons montagneux, la villégiature d'été et les sports d'hiver ont amené une augmentation de la population. Le canton de Saint-Gervais les Bains passe de 5.928 habitants en 1921 à 6.500 en 1926. Celui de Sallanches passe de 7.877 à 8.178. Le canton de Chamonix comptait 5.006 habitants en 1921 et 5.651 en 1926.

Dans les cantons de plaine l'augmentation est marquée aussi. Le canton d'Annemasse passe de 12.721 à 15.878; celui de Saint-Julien de 10.069 à 10.306.

Dans le pays de Gex plus agricole qu'industriel et commercial, certains villages ont vu leur population s'accroître malgré tout. Farges passe de 384 habitants en 1921 à 408 en 1926. Challex comptait 614 habitants en 1921 et 655 en 1926. Divonne-les-Bains passe de 1.610 habitants à 1.711.

Dans l'ensemble le mouvement est moins bien marqué dans le pays de Gex que dans le nord de la Savoie, et Gex, la capitale, ne possède que 2.065 habitants, et quelques communes voient leur population décroître (Collonges, Péron, etc.).

Cependant, d'une manière générale, l'érection d'une barrière douanière entre la Suisse et le Faucigny a profité aux petites villes de la zone lesquelles jouent aujourd'hui le rôle de Genève avant guerre. Elles sont devenues des centres d'affaires, des centres d'approvisionnement. La plupart d'entre elles ont vu augmenter leur population: Marignier, Cluses, La Roche, Reignier, mais surtout Thonon-les-Bains et Annemasse, dont nous allons étudier, un peu plus en détail, le développement.

1. Le chef de gare de Gex qui communique ces renseignements insiste sur le fait que cette augmentation est due... « à la propagande touristique et à la création de nouveaux hôtels... ».

Thonon comptait 8.042 habitants en 1921. Dès la suppression de la zone de nouvelles industries s'y sont installées: fabrique de papier à cigarettes, fabrique d'objets en aluminium, une usine de mécanique de précision (succursale des Etablissements Bréguet de Genève), des fabriques de pâtes alimentaires, des usines de meubles. On a intensifié dès lors la propagande touristique: des nouveaux hôtels ont été construits en bordure du lac et, au recensement de 1926, Thonon-les-Bains comptait 10.270 habitants, soit un gain de 2.000 âmes, en cinq ans. Le mouvement d'ailleurs n'est pas arrêté à l'heure actuelle et un plan d'embellissement, d'extension et d'aménagement de la ville a été adopté il y a quelques mois par le Conseil municipal de Thonon ¹.

Annemasse, au débouché de la vallée de l'Arve, à proximité de Genève, comptait 4.208 habitants en 1921 et 6.000 en 1926. Mais, dans cette dernière ville, la progression a été si rapide que les maçons n'ont pu construire assez de logements pour les arrivants et ceux-ci se sont installés dans les villages de la périphérie: Gaillard, Ville-la-Grande, Etrembières, Ambilly. Ces quatre agglomérations ont gagné 1.220 habitants en cinq ans. De là les ouvriers ou employés partent le matin pour travailler aux usines et magasins d'Annemasse. En fait, l'accroissement réel de cette dernière ville est de plus de 3.000 habitants en cinq ans.

Le développement de la ville est avant tout commercial. Cela se conçoit. Autrefois, les Savoyards achetaient tout ce dont ils avaient besoin sur le marché genevois, (vêtements, chaussures, meubles, outils, etc.); aujourd'hui, la déchéance du franc français prohibe absolument tout achat à Genève et, par suite, Annemasse a détourné à son profit une grande partie du marché genevois ².

Il y a quatre grands épiciers en gros, quatre caves d'affinage, cinq grandes maisons de vêtements, et les marchés d'Annemasse détrônent aujourd'hui ceux de La Roche sur Foron. L'industrie, inexistante autrefois, a été créée depuis 1919: industrie du bâtiment, chauffage central, meubles, tailleries de pierres, décolle-

1. Communiqué par le Syndicat d'initiative de Thonon.

2. A. JOBERT et P. MÉJEAN, la Prospérité actuelle d'Annemasse (Haute-Savoie). *Revue de Géographie alpine*, XV, 1927, p. 627-638, 2 fig.

tages, tissage, confiserie. L'industrie touristique et hôtelière y prospère. La clientèle est composée de voyageurs de commerce et surtout d'amateurs de sports d'hiver se rendant au Salève, à Chamonix, à Samoens, des touristes allant visiter Genève, Thonon-Evian. Aussi Annemasse tente de s'embellir tout comme Thonon et un plan dressé à cet effet prévoit la création de larges voies, d'écoles, d'un hôtel de ville, d'un champ de foire, d'un terrain de sports. Enfin, la Compagnie P.-L.-M. songe à faire d'Annemasse une grande gare internationale. On paraît en somme prévoir un nouvel accroissement. Et on a peut-être raison.

Il est une autre petite ville de la vallée de l'Arve qui a su s'adapter aussi aux conditions nouvelles créées par la suppression de la zone. C'est La Roche-sur-Foron dont la fortune a été un peu arrêtée par l'essor d'Annemasse. La Roche comptait 3.125 habitants en 1921 et 3.341 en 1926. Située au centre du département, elle constitue un nœud ferroviaire important (direction d'Annecy-Chambéry, d'Annemasse-Genève, de Chamonix). C'est, en même temps qu'un lieu de marché, un centre commercial et industriel où se sont établies de petites usines: bonneterie, chocolaterie, scieries, décolletage, tailleries de pierres précieuses, tanneries, caves d'affinage, etc.

Depuis quelques années, les habitants, très ingénieux, ont eu l'idée, pour donner un regain d'activité à leur ville, de créer une « foire automobile ». L'idée était heureuse et la Foire de la Roche a été définitivement consacrée par le succès d'avril 1928 où près de 20.000 personnes ont défilé devant les stands.

Le pays de Gex n'a pas connu la même fortune que la zone savoyarde. Si les maires de la zone gessienne¹ signalent, à peu près tous, la satisfaction actuelle des commerçants et des industriels, aucune création importante d'usine ou de maison de commerce n'est cependant enregistrée. Les seules exploitations sont les tailleries de pierres précieuses, les papeteries, les tanneries (à Gex), les carrières de marbre de Thoiry, des fabriques de tuiles, de fours à ciment disséminés un peu partout, des scieries sur les torrents et

1. La plupart des maires de la zone gessienne ont bien voulu répondre à mon questionnaire. Quelques-uns d'entre eux (Farges, Péron, etc.) considèrent la suppression comme un événement heureux pour le pays. D'autres (Challex, par exemple) sont d'avis entièrement opposés.

rivières, des fruitières pour la fabrication des fromages de gruyère et des fromages persillés dits de Gex. En tout, quelques centaines

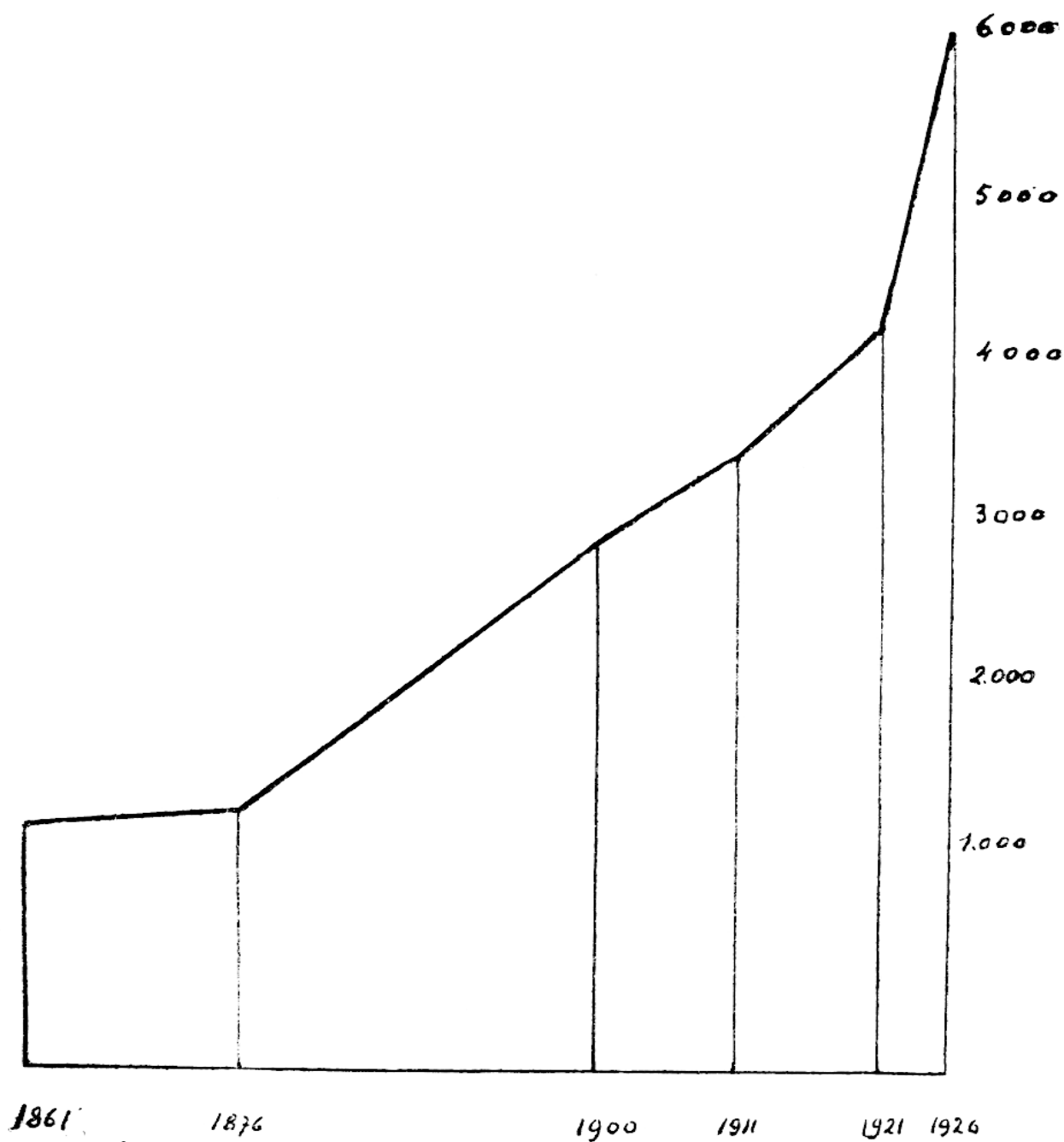


FIG. 2. — La croissance de la commune d'Annemasse de 1861 à 1926.
Extrait de « La prospérité annuelle d'Annemasse », par A. Jobert et Paul Méjean,
Revue de géographie alpine, vol. XV, 1927, fasc. IV.

d'ouvriers ou artisans groupés dans des ateliers ou de petites usines. Le pays est donc, avant tout, agricole et il n'y a rien pour faciliter la création d'industries, ni matière première ni chute importante à équiper. Enfin et surtout la muraille du Jura isole complètement cette région de la France. Elle est coincée entre une frontière et la montagne infranchissable. Ceci explique pourquoi certains gessiens ne sont pas satisfaits de la suppression de la zone.

Il ne faut donc pas se dissimuler que la situation actuelle est loin d'être parfaite, de satisfaire la totalité de la population. Ce n'est pas impunément qu'on rompt brusquement des relations économiques qui duraient depuis des siècles. Il est exact que la création des « zones franches » ait retardé jusqu'en 1920 l'essor commercial, industriel et touristique du nord de la Savoie. Il est exact que le report du cordon douanier à la frontière ait mis le commerce et l'industrie zoniens à même de lutter contre la concurrence suisse, ait avantagé les marchés locaux au détriment du marché genevois. Il est exact que dans l'ensemble les « zones » soient aujourd'hui beaucoup plus riches que sous l'ancien régime. Cependant, il faut bien le dire, certaines catégories de zoniens souffrent actuellement dans leurs intérêts (des agriculteurs, les grossistes, les coquetiers). Ce malaise se fait sentir particulièrement dans le pays de Gex, plus isolé par la nature.

L'AVENIR DES ZONES FRANCHES.

Peut-on aller plus loin dans ces conclusions et prévoir des modifications plus ou moins proches? Une amélioration de la situation actuelle? Je crois que oui. Il suffit pour cela d'étudier un moment la carte du réseau ferré dans les anciennes zones. Ce réseau, pour la Haute-Savoie, est semblable à peu près au réseau hydrographique; c'est-à-dire que les lignes qui le composent convergent tout naturellement vers Genève, mais Genève étant en territoire étranger, c'est Annemasse qui bénéficie de la situation. Une seule de ces lignes, une seule, est vraiment une voie de pénétration, c'est celle qui remonte la vallée de l'Arve par La Roche jusqu'au Fayet, Chamonix; elle envoie de La Roche une ramification vers Annecy-

Chambéry. Les autres lignes sont simplement en bordure de la région. Celle d'Annemasse à Saint-Gingolph, par Thonon, suit les rives du lac Léman. La ligne d'Annemasse à Bellegarde, par Saint-Julien, accompagne le tracé de la frontière. Toute l'ancienne zone n'a en somme que des voies ferrées périphériques.

Le centre du pays, tout le Chablais, parfaitement pittoresque cependant, est démuné de chemin de fer et par conséquent mal ou-

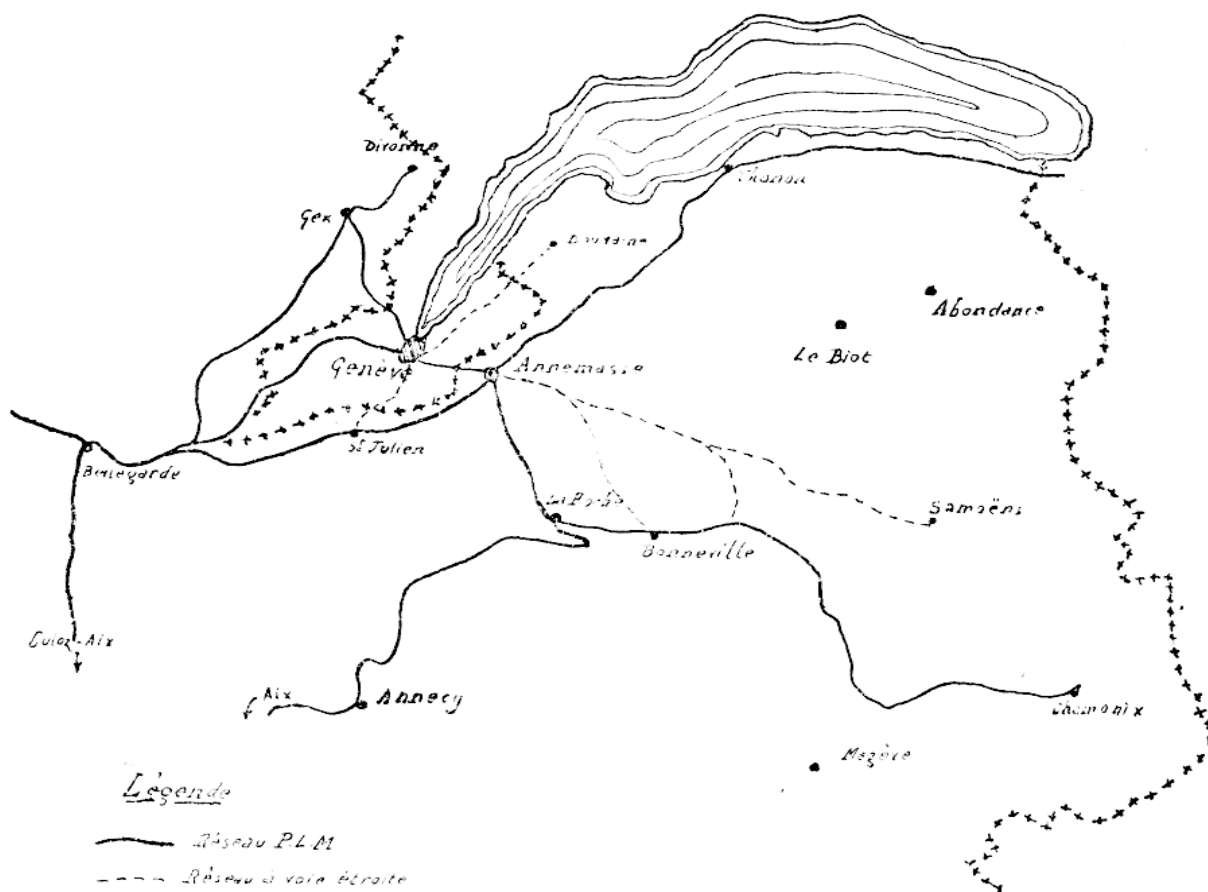


FIG. 3. — Les voies ferrées dans les zones.

tillé pour développer le tourisme et l'industrie. Il y a, bien entendu, des autobus, mais les services des cars ne sont qu'un pis-aller. Ils sont très souvent paralysés par le mauvais temps et ne peuvent évidemment rendre les mêmes services qu'un train pour le transport des marchandises.

Enfin, toute cette région n'est rattachée au reste de la Savoie et au sud-Est de la France que par une seule ligne (à voie unique),

c'est la ligne La Roche-Annecy. Ce n'est plus suffisant aujourd'hui où le marché suisse est fermé, où l'agriculture et l'industrie zonien-nes doivent chercher des débouchés nombreux vers Paris, Lyon, le midi méditerranéen.

Le pays de Gex est encore plus mal partagé ; sans doute il possède une voie longitudinale Bellegarde-Divonne par Collonge et Gex, mais elle n'est qu'un rameau bien médiocre de la ligne Culoz-Bellegarde-Genève, laquelle est, d'ailleurs, trop extérieure, malaisée et « trop visiblement installée au seul usage des relations franco-suissees » (F. Gex). Par contre, une ligne rattache directement Gex à Genève. La figure ci-contre (Fig. 3) schématise parfaitement cette convergence des voies ferrées vers la ville suisse. Et cela constitue aujourd'hui une anomalie, anomalie qu'il faut faire disparaître si on veut assurer l'avenir des anciennes zones franches.

CONCLUSION

Le régime économique sous lequel ont vécu ces zones pendant longtemps les a séparées du reste de la France. Leur situation géographique et les traités les ont liées étroitement à Genève avec qui elles ont eu des relations beaucoup plus suivies qu'avec la France. Si nous voulons garder ces régions et satisfaire leur population tout entière, faire disparaître le malaise actuel, il faut fortifier les relations entre elles et la France et, pour cela, il est de toute nécessité de développer les voies de communications manifestement insuffisantes ¹.

Ce n'est qu'à cette seule condition que le pays de Gex et le nord de la Savoie pourront mettre en valeur toutes leurs ressources et entrer définitivement dans l'économie française.

1. Différents projets ont été avancés : la ligne de Mégève, qui relierait le cul-de-sac de Chamonix à Ugines (F. GEX, *ouvr. cité*) ; la ligne du Col de la Faucille (R. BLANCHARD, *les Alpes économiques*, p. 39), qui infuseraient peut-être une vie nouvelle au pays de Gex.